

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 05 MARS 2026

DATE DE CONVOCATION

24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 05 mars à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE

24 février 2026

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Denis PEAUDECERF, Chrystél GOND, Dominique PERRAGUIN, Angélique HUET, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT, Pascal RENARD, Marie CALURAUD, Régis MENNESSIER

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 14

VOTANTS : 17

Absent : Sébastien CHABOT

Absents avec pouvoir : Olivier de BRIE pouvoir Dominique PERRAGUIN
Anita GUINARD-AKRECHT pouvoir à Claudine CHEMIERE
Françoise JACQUET pouvoir à Marie CALURAUD

Objet de la délibération : Reprise anticipée des résultats de fonctionnement et investissement

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic MAHÉ, 1^{er} adjoint qui expose

Considérant la « feuille de calcul » des résultats prévisionnels attestés par Madame la comptable.
Il est proposé au Conseil municipal :

- D'affecter, aux vues de ces données, l'anticipation du résultat de fonctionnement et d'investissement 2025 à la clôture de l'exercice soit :

Investissement

Déficite reporté	2 525,63	Excédent reporté	
Dépenses	1 235 218,80	Recettes	997 762,09
Total	1 237 744,43		997 762,09
Résultat cpt 001	-239 982,34		
	Restes à réaliser		
Dépenses	540 000,00	Recettes	542 000,00
Besoin financement	237 982,34	Résultat exercice	-237 456,71

Fonctionnement

Dépenses	1 304 855,70	Excédent reporté	525 869,31
		Recettes	1 432 681,08
Total	1 304 855,70		1 958 550,39
Résultat à affecter	653 694,69	Résultat exercice	127 825,38

Affectation des résultats

Investissement	Cpt 1068	237 982,34
Fonctionnement	Chapitre 002	415 712,35

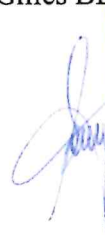
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

-approuve l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement

Secrétaire de séance
Dominique PERRAGUIN



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 06 mars 2026
Le Maire,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 06-03-2026
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 06-03-2026
D 05.03.26_1

26/02/2026

Résultats

2025

COLLECTIVITE

414 - SAINT ELOY DE GY - BP

Investissement

Déficite reporté	2 525,63	Excédent reporté	
Dépenses	1 235 218,80	Recettes	997 762,09
Total	1 237 744,43		997 762,09
Résultat cpt 001	-239 982,34		
		Restes à réaliser	
Dépenses	540 000,00	Recettes	542 000,00
Besoin financement	237 982,34	Résultat exercice	-237 456,71

Fonctionnement

		Excédent reporté	525 869,31
Dépenses	1 304 855,70	Recettes	1 432 681,08
Total	1 304 855,70		1 958 550,39
Résultat à affecter	653 694,69	Résultat exercice	127 825,38

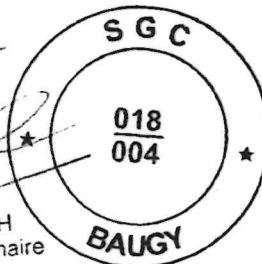
Affectation des résultats

Investissement	Cpt 1068	237 982,34
Fonctionnement	Chapitre 002	415 712,35

Le Comptable du Trésor public

Le Maire,
Gilles BENOIT

26 FEV. 2026

Violette ANTRICH
Inspectrice divisionnaire
des Finances Publiques


REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-018-211802061-20260305-D050326_1-D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 05 MARS 2026

DATE DE CONVOCATION

24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 05 mars à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :
Monsieur Gilles BENOIT, Maire

DATE D’AFFICHAGE

24 février 2026

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT,
Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Denis PEAUDECERF, Chrystèl GOND
Dominique PERRAGUIN, Angélique HUET, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT,
Pascal RENARD, Marie CALURAUD, Régis MENNESSIER

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 14

VOTANTS : 17

Absent : Sébastien CHABOT

Absents avec pouvoir : Olivier de BRIE pouvoir Dominique PERRAGUIN
Anita GUINARD-AKRECHT pouvoir à Claudine CHEMIERE
Françoise JACQUET pouvoir à Marie CALURAUD

Objet de la délibération : Vote du BP section fonctionnement et section investissement

Monsieur le Maire rappelle que le budget détaillé a été soumis et débattu lors de la
commission finances du 12 février 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif principal
2026 présenté comme suit,

Pour la section de fonctionnement dépenses à	1 581 413,60 €
recettes à	1 738 862,35 €

- Pour la section d'investissement à : **1 050 441,53 €**

Secrétaire de séance
Dominique PERRAGUIN



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 06 mars 2026
Le Maire,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 06-03-2026
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 06-03-2026
D 05.03.26_2

REÇU EN PREFECTURE
le 06/03/2026
Application agréée E-legalite.com

99_DE-018-211802061-20260305-D050326_2-0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 05 MARS 2026

DATE DE CONVOCATION
24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 05 mars à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :
Monsieur Gilles BENOIT, Maire

DATE D’AFFICHAGE
24 février 2026

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT,
Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Denis PEAUDECERF, Chrystél GOND
Dominique PERRAGUIN, Angélique HUET, Régis VAULLERIN, Jean-Baptiste QUINDROIT,
Pascal RENARD, Marie CALURAUD, Régis MENNESSIER

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 18
PRÉSENTS : 14
VOTANTS : 17

Absent : Sébastien CHABOT

Absents avec pouvoir : Olivier de BRIE pouvoir Dominique PERRAGUIN
Anita GUINARD-AKRECHT pouvoir à Claudine CHEMIERE
Françoise JACQUET pouvoir à Marie CALURAUD

Objet de la délibération : **Vote du pourcentage de fongibilité section fonctionnement et section investissement**

Depuis le passage à la nomenclature M57 le 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune de Saint Eloy de Gy est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Ainsi, en dehors du cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement, aucune prévision ne doit apparaître dans le budget 2026 sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitres 020 et 022).

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget soit :

- Fonctionnement	1 378 105,00	7,5%	103 357,88 €
- Investissement	1 036 821,53	7,5%	77 761,62 €

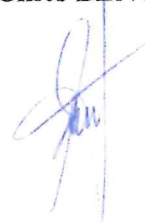
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Secrétaire de séance
Dominique PERRAGUIN



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 06 mars 2026

Le Maire,
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 06-03-2026
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 06-03-2026
D 03.03.26_3